

I

Résolution concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée «Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle»¹

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Ayant adopté le rapport de la commission chargée d'examiner la cinquième question à l'ordre du jour;

Ayant approuvé, en particulier, en tant que conclusions générales destinées à une consultation des gouvernements, les propositions en faveur d'une recommandation concernant les manières de faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle,

Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire la question intitulée «Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle» pour une deuxième discussion en vue de l'adoption d'une recommandation.

¹ Adoptée le 11 juin 2014.